

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES COLLECTIVITÉS LOCALES

AFFAIRE SUIVIE PAR :
Fabienne LE MENS
TEL : 03 86 72 78 40
pref-relations-collectivites@yonne.gouv.fr

n° DCL/BCL/FPT/2018/ 39

Auxerre, le 10 JUL. 2018

Le Préfet de l'Yonne

à

Monsieur le président du conseil départemental,
Monsieur le président du service départemental
d'incendie et de secours,
Monsieur le président des établissements publics
de coopération intercommunale,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les présidents des centres
communaux et intercommunaux d'action sociale,
Monsieur le président du centre de gestion de la
fonction publique territoriale,
(pour attribution)

Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de
Sens,

Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement
d'Avallon,
(pour information)

OBJET : Élections professionnelles dans la fonction publique territoriale – scrutin du 6 décembre 2018

REF: Décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics
Décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics
Décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Dans le cadre de la préparation des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale, vous trouverez ci-dessous le lien d'accès à la note d'information relative à l'organisation des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale signée, le 29 juin dernier, par le directeur général des collectivités locales du ministère de l'intérieur.

<https://bo-collectivites-locales.bercy.actimage.net/files/files/dgclv2/ELFPT/FP2/elections2018/circulaireelections29062018.pdf>

Elle a pour objet de vous apporter des précisions sur l'organisation, le 6 décembre 2018, des élections professionnelles, des élections pour le renouvellement des représentants du personnel aux comités techniques (CT), aux commissions administratives paritaires (CAP) et aux commissions consultatives paritaires (CCP).

Vous trouverez également ci-dessous un lien d'accès au kit de communication visuelle élaboré par la direction générale de l'administration et de la fonction publique du ministère de la fonction publique.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/elections-professionnelles-0>

Enfin, je vous informe que le recensement des collectivités et établissements organisant un scrutin (cartographie départementale en date du 30/06/2018) élaboré par mes services est en ligne sur le site internet de la direction générale des collectivités locales pour votre bonne information.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/cartographie-departementale-au-30-juin-2018>

Mes services restent à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète,
Secrétaire Générale,


Françoise FUGIER